



La Compagnie d'Arc de Conflans-Sainte-Honorine
La section tir à l'arc des Sports Olympiques de Houilles
La section tir l'arc du Montesson Pro Patria
La Compagnie d'Arc du CLOCA d'Achères
vous invitent à participer dimanche 25 mars 2018
à la première étape en salle de leur compétition InterCLubs

Lieu de la compétition

Gymnase Jean Vilar, 8 avenue Lénine, 78260 Achères

GPS : 48°57'46.3 " N~2°03'47.6 " E

Voir le plan : <http://arc-acheres.sportsregions.fr/contactez-nous>

Parkings : Près du jardin d'arc, Chemin sous le parc (prolongement du Chemin de la Fossé Bidan derrière le gymnase).

Cette compétition est réservée aux jeunes débutants.(es) des catégories poussin à junior, en 1ère ou en 2ème année de licence et n'ayant participé à aucune compétition officielle de la FFTA.

Les tirs seront réalisés à 15m sur blasons de 60cm en 2 séries de 6 volées de 3 flèches pour un total maximum de 360 points.

Les clubs et compagnies doivent inscrire une ou plusieurs équipes par catégorie d'âge (PBM ou CJ), mixtes ou non, de 3 à 4 archers :

1. Première catégorie : Poussins, Benjamins, Minimes (Nés après le 01.01.2004) code **PBM**
2. Seconde catégorie : Cadets, Juniors (Nés entre de 01.01.1998 et le 31.12.2003) code **CJ**

Aucune expérience des compétitions n'est exigée puisque l'objet de cet InterCLubs est justement de faire découvrir les compétitions et les différentes disciplines aux jeunes archers.

OUVERTURE DU GREFFE :	13h15
ECHAUFFEMENT ET VERIFICATION DES MATERIELS :	13h45
DEPART UNIQUE :	14h00
JEUX PENDANT L'ETABLISSEMENT DES CLASSEMENTS:	16h30
REMISE DES RECOMPENSES :	17h00
GOUTER OFFERT :	17h15

INSCRIPTIONS GRATUITES : Avant le 17 mars 2018 à envoyer à secretaire@compagnie-arc-acheres.fr

CONSIGNES PARTICULIERES : Tenue de club ou de compagnie ou tenue blanche, chaussures pour salle de sports obligatoires. Licence FFTA et justificatif d'identité exigés.

BUVETTE : Boissons payantes disponibles pendant toute la durée du concours.